



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.11 (nouveau ou changements touchant les ravageurs)**

**N° de la demande :** 2009-4028  
**Catégorie :** Catégorie C, sous-catégorie C3.11 (Nouveaux produits ou changements apportés à la liste des ravageurs)  
**Produit :** Herbicide Express Pro  
**Numéro d'homologation :** 29212  
**Matières actives (m.a.) :** 42,9 % de tribénuron-méthyle et 8,6 % de metsulfuron-méthyl  
**N° de document de l'ARLA :** 1848322

### **Contexte**

L'herbicide Express Pro est une coformulation contenant 42,9 % de tribénuron-méthyle (herbicide du groupe 2) et 8,6 % de metsulfuron-méthyl (herbicide du groupe 2) qui est homologuée pour application avec des herbicides de type glyphosate pour la lutte contre des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges (ou pour leur suppression) dans les jachères et dans les champs qui doivent servir à la culture du blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver) et de l'orge de printemps. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

La société E. I. du Pont Canada a présenté une demande pour la modification de l'homologation de l'herbicide Express Pro afin d'y rajouter une allégation concernant l'efficacité du produit pour la lutte contre le silène blanc et la matricaire inodore.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées.

### **Évaluation sanitaire**

Aucune évaluation n'est requise car aucune modification n'a été apportée à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### **Évaluation environnementale**

Aucune évaluation environnementale n'était nécessaire car il n'y a pas eu de changement dans le site d'utilisation ou dans le profil d'emploi.

## Évaluation de la valeur

On a présenté pour examen les données de 11 essais d'efficacité. Ces essais ont été effectués en Alberta et en Saskatchewan en 2006, 2008 et 2009.

On a évalué l'efficacité du mélange Express Pro avec un herbicide de type glyphosate (Roundup WeatherMax, Touchdown iQ ou Touchdown Total) pour le silène blanc au cours de six essais. On a exclu de l'examen les résultats de l'un des essais parce que le traitement herbicide a été appliqué après l'étape de croissance à cause d'exigences relatives à l'étiquetage. Après l'application de l'herbicide Express Pro avec un herbicide de type glyphosate, le taux moyen d'élimination du silène blanc était de 85,6 % selon six points de données pour cinq essais à la mi-saison (20-35 JAT), et de 91,8 % pour quatre essais à la fin de la saison (33-56 JAT). Comme l'a indiqué le titulaire d'homologation, *l'action des constituants tribénuron-méthyle et metsulfuron-méthyl de l'herbicide Express Pro est souvent plus lente que celle d'autres herbicides*, ce qui explique la plus faible valeur de mi-saison. Ainsi, sur le plan de l'efficacité, on peut conclure que ces résultats étayent l'allégation concernant l'efficacité de ce produit pour le traitement du silène blanc par le mélange Express Pro + glyphosate.

Les données sur l'efficacité de cinq essais étaient disponibles pour la matricaire inodore. Pour cette plante, on a obtenu, après l'application de l'herbicide Express Pro avec un herbicide de type glyphosate, un taux moyen d'élimination de 82,8 % pour cinq essais à la mi-saison, et de 88,9 % pour cinq essais à la fin de la saison. Ainsi, sur le plan de l'efficacité, on peut conclure que ces résultats appuient l'allégation concernant l'efficacité de ce produit pour le traitement de la matricaire inodore par le mélange Express Pro + glyphosate.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Express Pro afin d'y inclure des allégations relatives à la suppression du silène blanc et de la matricaire inodore.

## Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

N° de l'ARLA 1807105 : Express Pro Herbicide for control of white cockle and scentless chamomile. DACO. 10.2.3.3. September 28, 2009. pp. 176

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.